

La commune veut identifier ses potentialités agricoles

Le conseil municipal s'est réuni lundi soir pour passer en revue et voter une douzaine de points à l'ordre du jour concernant essentiellement le développement local et les finances.

Plusieurs modifications de plans de financement sont notamment intervenues suite à des possibilités de subventions supplémentaires ou des évolutions et retards de travaux. La réhabilitation du bâtiment qui abrite l'Atelier des minas peut ainsi bénéficier d'un financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 20 %. Le coût total du projet s'élève à 168 880 euros.

Autre projet de réhabilitation déjà bien avancé, celui du quartier pisan qui va évoluer « afin de réaliser un traitement d'ensemble et une continuité de



Lors du conseil municipal de ce lundi a été acté l'élaboration d'un plan de développement agricole et sylvicole

PHOTO N.A

l'esprit des travaux de réhabilitation effectués en haute ville », précisait Francis Beaumont, adjoint aux finances. Concernant ces travaux de la haute ville, un deuxième avenant au marché a été voté. « Il s'avère indispensable », indiquait encore l'adjoint aux finances, et ce, en raison d'un report total de huit mois du chantier dû notamment au confinement et à un allongement de la saison incompatible avec les travaux. C'est donc une période hivernale supplémentaire qui sera nécessaire pour mener à bien cette opération. L'impact financier de ce report s'élève à un peu plus de 148 000 euros. À cette occasion, le maire Jean-Charles Orsucci a exprimé son souhait de procéder prochainement à une concertation des habitants de la rue Longue concernés par ces travaux, « pour les associer au choix du mobilier urbain ». À no-

ter que le maire a également acté le projet de cheminement piéton sécurisé avec un escalier permettant de relier le Cossec au parking des Valli, « le dossier est prêt, si on obtient les financements, on fonce sinon on attendra ».

Relancer les copropriétés

Toujours dans un souci de réhabilitation, les élus ont abordé la question des copropriétés, préalable à la politique en faveur du logement mais qui peinent à se mettre en place. Il s'agit ainsi pour la commune, avec l'aide de l'Anah, de continuer à favoriser la création des copropriétés dans le cadre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (Popac). Le coût de ce dispositif d'animation et de suivi est de plus

de 288 000 euros. « On se donne aujourd'hui les moyens, précisait le maire, Jean-Charles Orsucci mais il faudra être exigeant sur les résultats et qu'on puisse avancer sur ce sujet et aller au bout. » Une aide de la Collectivité territoriale doit également être sollicitée sur ce dossier.

Le conseil s'est ensuite penché sur les questions d'urbanisme avec l'adjoint en charge de cette délégation, Patrick Tafani, qui a présenté le projet de la commune de réaliser un document d'objectif agricole et sylvicole (Docobas). Un document qui doit permettre de cibler les potentialités agricoles de la commune en vue de lutter contre l'étalement urbain, de favoriser l'installation et le développement agricole et de ce fait les circuits courts et enfin de se mettre en compatibilité avec le Padduc. L'Odarc sera partenaire de cette démarche. « C'est encore une démonstration de notre volonté de faire les choses dans la concertation et de pouvoir répondre aux Bonifaciens qui s'interrogent sur la constructibilité de leur terrain. Là nous pouvons leur donner des réponses au regard de ce Docobas ». Et Patrick Tafani d'ajouter : « Avec cette étude, les espaces stratégiques seront scientifiquement avérés et on ne pourra plus contester ces zones ». Un document qui sera donc aussi une aide précieuse pour l'élaboration du P.L.U.

Perception de la taxe de séjour modifiée

Parmi les autres points à l'ordre du jour il faut également retenir

le lancement d'une étude de faisabilité pour l'exploitation de bus électriques dans le cadre du plan de mobilité engagé par la commune.

Plusieurs modifications ont également été actées par la première adjointe, Nicole Serra, concernant la perception de la taxe de séjour, comme l'impose la réforme de la loi. Les établissements en attente de classement ou non classés seront désormais taxés au réel et non plus au forfait. La perception pour l'ensemble des hébergements se fera du 1^{er} avril au 15 octobre inclus.

Cette délibération a relancé le débat sur la concurrence des locations de particuliers. « Il faut privilégier les professionnels plutôt que les particuliers », défendait ainsi Denis Lopez. « Nous avons aussi un travail à faire sur les permis où des hébergements n'ont pas été déclarés », indiquait pour sa part Patrick Tafani. Le maire veut quant à lui renforcer les contrôles, notamment « quand on ira vers une taxe de séjour unique pour tout le territoire Sud Corse avec l'interco ».

Enfin, le conseil s'est achevé sur deux points liés au port avec l'acquisition de matériel de lutte anti-pollution Polmar (5 119 euros) et le renouvellement de la convention pour la voile scolaire avec le club de voile de Bonifacio. Le coût prévisionnel pour la commune de cette activité pour l'année 2020-2021 s'élève à 29 680 euros. « Ce n'est pas une somme très importante, nous devons le faire. La jeunesse c'est l'avenir », a commenté le premier magistrat.

NADIA AMAR



Les élus ont également voté une étude de faisabilité pour l'exploitation de bus électriques

N.A